

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 76

Artikel: Un rencontre
Autor: Veuillot, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je ne pus fermer les yeux de toute la nuit, et le lendemain de bonne heure j'étais allé au bureau demander mon *exeat*. Un enfant sut me dire que venu seulement de la veille, je n'avais pas de droit à l'avoir. Content de ce résumé inattendu, je me retirai sans réplique, ne croyant pas donner explication du motif qui me faisait agir. Il fallait aviser un moyen sûr et efficace pour sortir d'un repaire où ma vie était en danger, il n'y avait pas un moment à perdre.

Un conscrit était de faction dans la cour étroite, et il avait un mur latéral longeant le bâtiment à dépasser. Voulant faire le caporal par anticipation je lui dis : « On fait quinze à vingt pas mesurés en avant, *gauche, droite*, répétés, ensuite vivement volte face en arrière ». Le voyant en train de marcher, dès qu'il eut détourné l'espace qui nous séparait, je sautai de l'autre côté du mur contre lequel j'étais appuyé, sans songer au risque de tomber dans un précipice, faute d'avoir le temps de visiter les lieux ; une fraîche rosée ayant amolli la terre, je ne ressentis qu'une secousse. M'étant relevé, et assuré que je n'étais pas poursuivi, je courus à perte d'haleine, et m'orientai, reconnaissant la montagne bordant l'horizon où flottait la bannière indicatrice, je me dirigeai sur ce point.

En traversant un bois, je fus récréé par le chant des mésanges qui me fit souvenir du pays.

Sur les deux heures de relevée j'aborde le camp de Jacpit, exténué de faim et de fatigue,

J'allai de suite trouver la vivandière, la bonne femme Roger qui me reconnut ; j'achetai un demi quart de beurre pour une panade, dont je me bourrai si fort que je faillis étouffer.

Loin de me rétablir, j'aggravais mon mal qui augmentait ; je n'osais retourner à Znaim, comme on peut le penser. J'en avais confié les raisons au colonel, qui touché de ma pénible position, me fit tenir une lettre pour un directeur : je partis sur la fin de septembre.

Le lieu indiqué était le Brug, au sommet d'une haute montagne qu'on atteignait en grimpant des escaliers formés de rocallles, difficiles à gravir, et sans fin.

Là, toutes les salles étaient pleines, la vermine y fourmillaient ; on m'engagea à me retirer et à descendre en ville.

D'après la lettre officielle de recommandation que j'exhibai, je parvins à être admis, dans une chambre expressément destinée à des sous-officiers.

Parmi nous, était un jeune sergent du 67e affecté de maladie dont l'origine n'avait rien de guerrier. Les dignes élèves d'Esclape se résistaient obstinément à le traiter, disant : « vas te faire guérir où tu as attrappé ça ! ». Nos lits étaient contigus, je vis des larmes cuisantes refluer dans ses paupières ; ne consultant que le cœur, je sors 5 francs de ma poche en lui tenant la main. Ce langage muet se comprend

Un loup me poursuit. Avant un quart d'heure il m'aura étranglé : je n'ai plus de balles. Pardonne-moi, Antoine, pardonne-moi, toi qui peux mourir en paix.

Un sasissement terrible fit osciller comme un ver le pauvre corps transpercé. A force d'énergie, le blessé essaya de se soulever.

— Simon... canaille... tu mens, dit-il. Arrrière !... tu veux m'achever... Mais ma vie... tu ne l'auras pas pour rien...

Et il traina sa main sur la terre, cherchant son fusil pour se défendre. Simon se cramponna à son épaulé et, hagard, d'une voix à déchirer des pierres :

Je dis vrai, je vais mourir, je vais paraître devant Dieu, moi, criminel ; j'ai peur. Que j'emporte du moins le pardon de ma victime. Oh ! Antoine, aies pitié ! Antoine, pardonne-moi !... Il y eut une minute de silence — non de trêve. L'un haletait et l'autre luttait — une lutte ef-

mieux que les plus belles phrases : il me serrait la main et un instant après il disparut pour se procurer les remèdes nécessaires.

Un faux bruit circulait sur la rentrée prochaine des Autrichiens ; on disait que nous serions indubitablement immolés à leur vengeance. La pensée de mourir d'une manière aussi lâche, m'accablait l'esprit ; j'étais dans un état pitoyable.

Etant en ville, j'entrai dans un café où je pris une légère collation pour essayer mes forces. A peine en rue, que le contact de l'air me fit tomber en panoison ; une jeune demoiselle qui se trouvait sur mon passage, effrayée de ma chute se hâta de rentrer chez elle.

On me rapporta dans la chambrière où je fus obligé de rester encore quelques jours.

De retour, on me conseilla de prendre le grand air, et de faire des excursions lointaines. Nous n'étions éloignés d'Austerlitz que de deux lieues, j'eus le désir de visiter ce lieu mémorable. Les tombes des généraux Thiébaud et Valhubert, du colonel des chasseurs à cheval de la garde Morland, avaient résisté aux injures du temps : cette vue me fit éprouver une vive émotion.

Quelque temps après, par un beau dimanche, après la parade et le défilé qui avaient lieu sur toute la ligne de la division Molitor, on organisa une promenade sentimentale, en société des officiers dont voici les noms gravés dans ma tête : Javelot, capitaine de grenadiers, Buffay-Victor, lieutenant ; Monnier, lieutenant porte-aigle ; Noël capitaine adjudant major ; Plazanet frères ; Gauthier frères capitaines, ces derniers neveux du colonel ; Lavallette capitaine ; Delefsil lieutenant, et autres. Après avoir parcouru de tous côtés un sol ingrat, des broussailles, des ronces, des épines, sans aucune marque de végétation, nous nous trouvions en face du Spielberg, dans une circonference de six lieues ; cette trop fameuse prison d'Etat qui a dévoré tant de victimes de la politique, le prince Confalonieri, Sylvio-Pellico de Milan etc. Les mémoires récents d'un français, M. Andryane de Provins qui donne une description de cette maison où il a passé près de dix ans dans des tourments affreux, me rappellent la dure captivité de Mazer de Latude au donjon de Vincennes, à Charenton, à Bicêtre et à la Bastille dont j'avais lu les détails émouvants.

Une fièvre intermittente me tenait deux fois chaque jour, froide et chaude. Dans les premiers accès, on me couvrait avec les capotes, et les manteaux : on me donnait dans le second, quelques pruneaux que l'on quêtait pour étancher la soif qui me brûlait intérieurement. Je me sentais descendre au tombeau.

Le 3 octobre, la grande quantité de neige survenue dans la nuit obligea de lever le camp, les tentes étant devenues inhabitables.

On donna l'ordre de se porter immédiatement

froyable, contre lui-même, dans son âme bouleversée.

Enfin, comme un souffle :

— Je ne veux pas hair... je ne veux pas me venger... j'avais pardonné... Mais de l'entendre... de savoir... Ah ! Simon, écoute... je pardonne encore. Pour l'amour de mon Dieu... devant qui, moi aussi, je vais paraître... oui, je te pardonne, Simon, embrasse-moi.

Le braconnier s'agenouilla et colla ses lèvres sur le visage du garde, sans même se demander si le loup, alléché par l'odeur du sang et la vue d'une proie à terre, allait les interrompre, mais la bête affriandée, les yeux étincelants, n'approchait cependant que lentement et à petits pas. Comprenait-elle que, maintenant, ils étaient deux ?

— Oh ! sanglotait Simon, si ma vie pouvait racheter la tienne !

(La suite prochainement).

ment sur Pilsen cercle de Pilnitz.

L'officier payeur m'avait spécialement recommandé à M. Robert, lieutenant chargé de la conduite des fourgons, pour une place sur le derrière qu'il me refusa obstinément.

Forcé de marcher, je ne fis pas un quart de lieue sans rester sur place. Un heureux hasard me fit découvrir : le domestique passant à cheval s'approcha, et dès qu'il m'eut reconnu, il piqua des deux pour faire arrêter, et m'aida à monter sur un chariot : le soir je n'eus besoin de gîte, je restai au coin du feu à la mairie.

Le lendemain, nous franchissons les gorges de la Bohème. On me déposa au château de Pilnitz où le colonel se trouvait déjà ; il ordonna de me mettre dans une chambre à part pour me donner des soins ; j'y étais depuis quelques jours, bientôt j'aurais repris des forces, sans le retour imprévu du châtelain qui contraria mon séjour.

Quand il apprit mon séjour chez lui, il s'emporta de colère et prononça mon expulsion soudaine. Malgré la nuit avancée, les gens vinrent de sa part me chercher : ils s'étaient munis d'une lanterne pour me conduire au logement situé à plusieurs cents pas de là en marquant dans la neige jusqu'aux genoux.

Arrivés dans une masure, dans laquelle mes camarades étaient réunis occupés à jouer aux cartes, et à boire de la mauvaise eau-de-vie de pommes de terre, ils ne parurent pas s'apercevoir de mon retour près d'eux.

(A suivre.)

Une rencontre

Le corbillard qui cahotait lentement sur les pavés de capitale devait conduire à sa dernière demeure une petite fille à peine adolescente. Un drap blanc recouvrait la bière et quelques couronnes de fleurs blanches étaient couchées sur le drap blanc.

Derrière le char, dont la physionomie habituellement funèbre était adoucie par cet appareil d'innocence et de candeur, deux seurs converses accompagnaient trois premières communiantes et plusieurs pensionnaires aux environs de la douzième année.

Ces fillettes — et les passants émus le devinaient sans peine — escortaient jusqu'au cimetière une petite amie qui, naguère, au couvent, partageait leur piété, leurs travaux et leurs jeux.

Et, probablement, la petite amie, dont la dépouille mortelle était enveloppée maintenant sous la blancheur de ce drap funéraire et de ces fleurs très pures, avait reçu son Dieu, pour la première fois, quelque temps avant de remonter vers Lui.

Et c'est pourquoi, sans doute, aux trois enfants qui l'avaient accompagnée jusqu'à la Table sainte, on avait rendu, pour l'accompagner jusqu'au seuil du tombeau, les habits consacrés par le grand jour de fête.

Aux obsèques d'un magistrat, les magistrats qui jugeaient avec lui ne sont-ils pas en robe ? Aux funérailles d'un soldat, les soldats qui devaient combattre à ses côtés ne sont-ils pas en grand uniforme ?

Ainsi, les fillettes suivaient le corbillard blanc. Sur leurs physionomies candides, on lisait, avec le regret de l'amie disparue, la surprise effrayée de l'enfant qui regarde la mort et déjà, aussi, le calme insouciant de cet âge, où l'on dirait que la coulée des larmes emporte avec plus de rapidité l'amertume des peines.

Après elles, on voyait le père : un homme

de quarante ans environ, qui marchait très droit, le front nu, tenant par la main un garçonnet de cinq à six ans.

L'enfant pleurait sans trop savoir pourquoi. Lepère ne pleurait point. Le visage de cet homme était décomposé par la souffrance et par l'effort accompli pour ne point défaillir ; mais ses regards, fixés sur le corbillard blanc où sa fille était couchée, restaient secs.

Seulement, ses yeux étaient rougis des larmes répandues et les larmes retenues gonflaient ses paupières.

Enfin, après la famille et les amis, au fond de la première voiture, une jeune femme abattue dans ses voiles de crêpe, était secouée par les sanglots : c'était la mère.

Or, tandis que, d'un cœur ému, je saluais cet enterrement de première communautaire et formulais tout bas une prière, — au détour de la rue prochaine, un régiment parut.

Il tourna du côté du corbillard et se dirigea de manière à croiser la procession de mort. Et, dans l'instant précis où l'officier qui commandait la troupe atteignait la voiture du prêtre, il regarda ses hommes et, d'une voix forte, ordonna de porter les armes.

Et, tour à tour, les compagnies, en défilant près du char funèbre où dormait dans sa bière une petite fille, rendirent les honneurs militaires à la première communautaire inconnue.

Quant aux officiers, c'est avec un respect ému qu'ils saluaient de l'épée le cercueil de cette enfant dont ils ignoraient le nom même. Ainsi, le régiment passa devant le corps de l'humble fillette, avec un cérémonial pareil à celui qu'il eût déployé devant un général.

Il portait les armes au seul chef auquel on n'aït jamais désobéï : la mort.

Au fond, ce spectacle était tout naturel : il ne constituait que la stricte application du règlement.

Pourtant, une pénétrante émotion remplissait tous les coeurs, à la vue de ce régiment formé pour donner la mort à des soldats, qui s'inclinait devant la mort représentée par une enfant.

Pourquoi donc accorder à un pauvre petit corps, à moitié dissous déjà, de pensionnaire ignorée, les honneurs qu'on doit rendre à des officiers de haut grade ?

Pourquoi, si ce n'est parce que dans la mort on salut ce qui doit revivre ?

Oui, ce régiment qui passait devant le blanc corbillard honorait, dans ce cadavre inconnu, l'immortalité même.

François VEUILLOT.

« destinés à la réparation et à la réexportation »
2. Qu'à la révision ces montres soient reconnues comme usagées, soit comme ayant besoin de réparation.

Si la révision fait découvrir que l'envoi contient en tout ou en partie des montres *neuves* de provenance suisse on percevra le droit provisoirement pour tout le contenu et on joindra à l'envoi le fiche N° 134 pour « marchandises suisses en retour ». En cas de récidive on devra infliger une amende d'ordre.

S'il se trouvait qu'un envoi se composait en tout ou en partie de montres de fabrication étrangère, les bureaux devront sequestrer l'envoi et dresser procès-verbal de contravention.

Direction générale des douanes suisses.

Relations postales avec les Etats-Unis. — Les paquebots de l' « American line » en service de Southampton à New-York font escale à Cherbourg, le samedi après-midi, tous les huit jours, pour y embarquer le courrier américain expédié de Paris par le train transatlantique spécial à 8 h. 25 du matin.

Après entente intervenue entre les administrations intéressées, les dits paquebots seront aussi utilisés pour la transmission de sacs de dépêches de la Suisse pour l'Amérique, dès le mois de mai.

Les départs sont fixés comme suit : de Genève à 8 h. 45, Lausanne à 6 h. 25, Neuchâtel à 7 h. 45, Berne à 8 h. 05 et Bâle à 10 h. chaque vendredi soir.

Lettres avec valeur déclarée. — Une innovation a été introduite dans le trafic avec l'Inde britannique en ce sens que, dès maintenant, des lettres avec valeur déclarée peuvent être échangées avec ce pays.

Le maximum de déclaration de valeur a été fixé à fr. 3000. La taxe à la valeur s'élève à 25 cts. par fr. 300 ou fraction de cette somme.

Les envois sont expédiés par la voie d'Italie, Brindisi et de là par paquebot-poste anglais.

Voyageurs de commerce en Danemark. — Pour pouvoir offrir et placer leurs produits en Danemark les voyageurs de commerce ont à remplir les formalités suivantes :

1^e Tout voyageur de commerce étranger doit être muni d'un certificat de « sa maison » légalisé par le maire ou le président de la chambre de commerce de sa résidence et attestant qu'il est réellement le représentant de la dite maison.

2^e Tout voyageur de commerce étranger porteur d'échantillons doit, en arrivant en Danemark, les « déclarer » à la première douane danoise qu'il rencontre.

3^e Tout voyageur de commerce étranger voulant circuler librement en Danemark et vendre ses produits aux négociants en gros ou en détail (mais non pas aux particuliers, ce qui est interdit par la loi) doit, avant de commencer ses affaires, prendre à la direction des douanes une patente, valable pour un an et dont le coût est de 160 couronnes, soit 222 fr. (Moniteur officiel du commerce.)

Cà et là

Montres d'origine suisse à réparer. — Une direction d'arrondissement nous a informé que l'on abuse des facilités accordées par la circulaire N. I. S. N° 66 du 26 décembre 1895 pour montres d'origine suisse qui sont envoyées en Suisse pour y être réparées, en déclarant comme pour la réparation des montres *neuves* d'origine suisse, cela dans le but d'éviter les formalités à accomplir pour obtenir la rentrée en franchise. Les facilités ci-dessus rappelées n'étant applicables qu'à des montres qui devraient réellement être réparées, nous nous trouvons donc dans le cas de prendre les dispositions suivantes qui abrogent la circulaire N. I. S. N° 66.

Les montres d'origine suisse qui s'importent en Suisse pour être réexportées après réparation, peuvent être admises *en franchise* à l'importation, sans autre formalité, à la condition :

1. Que les envois soient expressément désignés dans les papiers d'accompagnement comme

verte, des familles en deuil ont invité les magistrats de la cour de police à faire contrôler si les sépultures de leurs parents avaient été respectées ; ce travail de vérification a démontré que le dépouillement des morts se pratiquait depuis des années avec la complicité de la plupart des employés des pompes funèbres, des concierges, des fossoyeurs et même de certains conservateurs du cimetière.

Les voleurs ne se contentaient pas de détruire les cercueils de prix, qui étaient ensuite rendus à la circulation commerciale. Ils enlevaient, jusqu'aux bières en sapin de la fosse commune que le concierge convertissait en margotin pour se chauffer et préparer ses aliments. La police a mis la main sur un courtier nommé O'Reilly, qui servait de recruteur à la bande pour l'anéantissement des bijoux et — horrible détail — de rats et oiseaux élevés aux tombes, et vendait aux perruquiers de Londres jusqu'à des chevelures coupées sur la tête des jeunes femmes.

Sur soixante exhumations pratiquées avec l'autorisation de la police, quarante-huit cercueils ont disparu ; vingt et un cadavres portent des traces de mutilation. Le gouvernement a donné l'ordre de poursuivre les recherches avec l'assentiment des familles propriétaires des concessions.

Les individus arrêtés sont au nombre de sept.

* * *

De Vienne à Paris à cheval. — Tel est le trajet que vient d'accomplir en treize jours M. le baron Cottu fils. Parti de la capitale de l'Autriche le 1^{er} juin dernier il est arrivé le 13 au soir à la porte Piepus à Paris, à cinq heures cinquante. Sa famille et ses amis l'attendaient. Le jeune homme (il n'a que vingt ans) était accompagné de son précepteur anglais, M. Flaving, qui avait fait le même trajet à bicyclette.

La jument Irish Lass que montait M. Cottu et qui est arrivée très fraîche, est âgée de sept ans et mesure 1 mètre 50 de hauteur. Le cavalier, durant tout le voyage, n'a dormi chaque nuit, que deux heures, dans les écuries, à côté de sa monture. Il a mangé seulement des légumes et bu du thé.

* * *

Les trois gras. — C'est un Canadien, M. Léo Whittion, qui est présentement l'homme le plus lourd du globe ; il ne pèse pas moins de 357 kilos, soit 714 livres.

Vient ensuite M. Lockstein, un Allemand natif de Leipzig, dont le poids est de 333 kilos et qui n'a pas fini d'engraisser.

M. Thomas Longlay, de Douvres (Angleterre), boucher de son état, comme son confrère le Canadien, est le plus grand du trio : il mesure 1 m., 82. Son poids, 310 kilos.

* * *

Le parasol du Sultan. — S'il faut en croire une revue étrangère, le Sultan posséderait un parasol d'une valeur de 150,000 francs.

Il est de soie blanche, garni de dentelles, comme les ombrelles élégantes, mais les baleines sont en or, le manche et le reste de la monture en corail, et sur la soie l'on a cousu plus de cent perles, brillants, émeraudes, turquoises, et saphirs de toute beauté.

Avec un tel parasol, l'ombre coûte cher.

* * *

Le microbe du cancer. — On annonce que le microbe du cancer vient d'être isolé et cultivé par le docteur Bra, de Paris. Ce microbe est un champignon inférieur, de la famille des amygdales.

Cette découverte, dont il faut d'ailleurs attendre la confirmation, pourra conduire à celle d'un vaccin approprié. Ce serait un nouveau et précieux service rendu à l'humanité.

* * *

Un mot allemand digne de figurer dans les commandements flamands de la garde civique,